



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026-02-016

L'an deux mille vingt-six le cinq février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Alain QUINET, Franck PRADEL, Stéphane GRAFF

Absents excusés : Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Procurations : Nicolas ELIE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Ghislaine GACHET-PONNAZ donne pouvoir à Pierre BESSY, Claude JOND donne pouvoir à Alain QUINET, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Carine DUNAND

Secrétaire de séance : Pierre BESSY

Date de convocation du Conseil Municipal : les 22 et 29 janvier 2026

N° D2026-02-016 OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES JARDINS DE PRATZ

Rapporteur : Pierre BESSY

Exposé :

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de mise à disposition de deux parcelles de terre appartenant à la Commune, savoir :

- Parcelle cadastrée section A n° 1206 d'une contenance totale de 46 m²,
- Et partie de la parcelle cadastrée section A n° 3802 d'une contenance totale de 2652 m², compte tenu de la décharge à neige (sans infrastructure fixe) au Nord de la parcelle et de la Route du Nant du Praz, conformément au plan joint en annexe de la convention initiale (tracé de couleur bleue),

Au profit de l'Association Les Jardins de Pratz, signée entre la Commune et ladite association, le 16 janvier 2023, a été conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire précise au Conseil Municipal que cette convention n'a été dénoncée par aucune des parties, et que le terrain communal est toujours occupé par ladite Association.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE et VALIDE** le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un terrain communal signée le 16 janvier 2023 au profit de la l'Association Les Jardins de Pratz, pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans les mêmes conditions que celles stipulées dans la convention initiale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte de renouvellement de ladite convention, tous documents, attestations, relatifs à la parfaite mise en œuvre du renouvellement de la convention initiale du 16 janvier 2023.

Amendements : Néant



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations.....	04
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Pierre BESSY

Le Maire,
Yann JACCAZ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2026. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.